



## FAQ (QUESTIONS FRÉQUENTES)



### F.A.Q.

#### 1 – Que puis-je trouver sur ce site ?

Ce site donne des informations et fournit du matériel sur l'Année de la foi créée par le Pape Benoît XVI pour l'Église universelle. Il contient plus particulièrement :

- a. Des informations et de la documentation concernant les activités organisées par le Saint-Siège durant cette Année de la foi
- b . Des éléments d'approfondissement
- c. Des informations concernant les événements en cours de préparation dans le monde entier et qui ont été signalés au Secrétariat de l'Année de la foi. Pour une vue d'ensemble, voir la carte du site.

#### 2. Pourquoi une Année de la foi ?

Le Pape Benoît XVI a décidé cette Année spéciale pour inviter à une « une conversion authentique et renouvelée au Seigneur, unique Sauveur du monde » (Lettre apostolique *Porta Fidei* 6). Il souhaite qu'elle suscite chez tous les croyants "l'aspiration à confesser la foi en plénitude et avec une conviction renouvelée, avec confiance et espérance. Ce sera aussi une occasion propice pour intensifier la célébration de la foi dans la liturgie, et en particulier dans l'Eucharistie, qui est « le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa force » (*Sacrosanctum Concilium* 10). En même temps, nous souhaitons que le témoignage de vie des croyants grandisse en crédibilité. Redécouvrir les contenus de la foi professée, célébrée, vécue et priée

( Constitution apostolique Fidei Depositum 116), et réfléchir sur l'acte lui-même par lequel on croit, est un engagement que chaque croyant doit faire sien, surtout en cette Année. (Porta fidei 9)

Au-delà des moments spécifiques de célébration et de profession commune de la foi, l'enjeu de cette année pour les chrétiens est de "redécouvrir le chemin de la foi pour mettre en lumière de façon toujours plus évidente la joie et l'enthousiasme renouvelé de la rencontre avec le Christ."

Le Pape en a précisé le sens et la finalité dans la Lettre apostolique Porta Fidei, du 11 octobre 2011.

### **3. Quand commence et se termine l'Année de la foi ?**

L'Année de la foi commence le 11 octobre 2012 et sera conclue le 24 novembre 2013, solennité du Christ, Roi de l'univers. La date du 11 octobre 2012 a été choisie en fonction de deux anniversaires : le 50ème de l'ouverture du Concile Vatican II et le 20ème de la promulgation du Catéchisme de l'Eglise catholique.

### **4. Qui organise l'Année de la foi ?**

Comme il est précisé dans la « Note avec indications pastorales pour l'Année de la foi » publiée par la Congrégation pour la Doctrine de la foi, cette Année sera vécue aussi bien à l'échelle de l'Eglise universelle qu'au niveau des diocèses et des paroisses.

Pour coordonner les initiatives relevant de l'Eglise universelle et pour informer es événements ayant lieu dans le monde, un Secrétariat a été créé auprès du Conseil Pontifical pour la promotion de la Nouvelle Evangélisation.

### **5. Comment participer aux liturgies et aux célébrations avec le Pape ?**

Pour assister aux liturgies et autres manifestations qui auront lieu au Vatican (Place Saint-Pierre, basilique, Salle Paul VI), il faut consulter le site de la Préfecture de la Maison Pontificale.

### **6. Comment signaler les activités de mon diocèse ?**

Il est possible de signaler les activités de son diocèse en remplissant le formulaire prévu. Les initiatives d'intérêt général seront publiées sur le site.

**Utilisez le formulaire pour signaler un événement.**

### **7. Comment contacter le Secrétariat de l'Année de la foi ?**

Utilisez le formulaire dans la section « contacts »

### **8. Je ne parviens pas à trouver l'information que je cherche**

Peut-être n'êtes-vous pas au bon endroit pour trouver ce que vous cherchez. Néanmoins les liens suivants peuvent vous aider :

- **documents et informations sur le Vatican** : [www.vatican.va](http://www.vatican.va)

- **informations sur le Pape et le Saint-Siège** : [www.news.va](http://www.news.va), L'Osservatore Romano
- **accréditations pour la presse** : **Conseil Pontifical pour les Communications sociales**
- **participation aux célébrations au Vatican** : **Préfecture de la Maison Pontificale**